

Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE
Canton de COUTRAS

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

ID : 033-213304785-20210414-2021_017-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt et un

Le quatorze avril à dix-neuf heures et quinze minutes

Le Conseil Municipal de la Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ----- ordinaire salle Raymond Bonnot sous la présidence de Madame Eveline LAVAURE-CARDONA

Date de convocation : le 09 avril 2021

Présents : MM. LAVAURE-CARDONA, JARJANETTE, TRIA, KHALDI, BIDOU, CHOUZENOUX, LAMOUREUX, BERTEAU, DUFRAISSE, LALIEVE, GUILBEAU, LECOQ, LANXADE, MICHEL, BOULKALEM, NICAULT, MARTIN, GUILLOT, SALLABERRY, PERRICHON, RENVERSADE, MERCIER, MEES

Madame Catherine CHOUZENOUX a été désignée comme secrétaire de séance.

En exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23

Délibération n° 2021-017

OBJET : Modification de la délibération n°2021-003-Nomination aux commissions municipales permanentes.

Par délibération n°2021-002, le Conseil Municipal a décidé la création de 6 commissions municipales permanentes.

L'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

| | Nombre de membres | Nombre de Membres Liste Eveline LAVAURE-CARDONA | Nombre de Membres Liste Marcel BERTHOME | Nombre de Membres Liste Jean-Marc SALLABERRY |
|--|-------------------|---|---|--|
| 1 ^{ère} commission : Patrimoine, Urbanisme | 7 | 4 | 2 | 1 |
| 2 ^{ème} commission : Vie locale, développement économique, sécurité et cadre de vie | 7 | 4 | 2 | 1 |
| 3 ^{ème} commission : Jeunesse, sports et associations | 7 | 4 | 2 | 1 |
| 4 ^{ème} commission : Evénements, culture et communication | 7 | 4 | 2 | 1 |
| 5 ^{ème} commission : Budget, finances | 7 | 4 | 2 | 1 |
| 6 ^{ème} commission : Vie sociale | 7 | 4 | 2 | 1 |

Il est fait appel à candidature.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE, conformément à l'article L2121-21, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations
- NOMME les élus membres des commissions municipales permanentes selon le tableau ci-dessous

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 033-213304785-20210414-2021_017-DE

| | Membres des Commissions |
|--|---|
| 1 ^{ère} commission : Patrimoine, Urbanisme | - Christophe LECOQ - Fannie MARTIN - Olivier LALIEVE - Fabienne GUILBEAU - Dominique RENVERSADE - - |

Vote : Pour : 22 Abstention : 1 Contre : Nul :

Certifié exécutoire

Reçu en sous-préfecture le : 20/04/2021

Publié ou notifié le : 20/04/2021



Fait à ST SEURIN SUR L'ISLE

Le 15 avril 2021

Le Maire,

Eveline LAVAURE-CARDONA



Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE
Canton de COUTRAS

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 033-213304785-20210414-2021_018-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt et un

Le quatorze avril à dix-neuf heures et quinze minutes

Le Conseil Municipal de la Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ----- ordinaire salle Raymond Bonnot sous la présidence de Madame Eveline LAVAURE-CARDONA

Date de convocation : le 09 avril 2021

Présents : MM. LAVAURE-CARDONA, JARJANETTE, TRIA, KHALDI, BIDOU, CHOUZENOUX, LAMOUREUX, BERTEAU, DUFRAISSE, LALIEVE, GUILBEAU, LECOQ, LANXADE, MICHEL, BOULKALEM, NICAULT, MARTIN, GUILLOT, SALLABERRY, PERRICHON, RENVERSADE, MERCIER, MEES

Madame Catherine CHOUZENOUX a été désignée comme secrétaire de séance.

En exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23

Délibération n° 2021-018

OBJET : Modification de la délibération n°2021-004-Nomination aux commissions municipales permanentes

Par délibération n°2021-002 le Conseil Municipal a décidé la création de 6 commissions municipales permanentes.

L'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

| | Nombre de membres | Nombre de Membres Liste Eveline LAVAURE-CARDONA | Nombre de Membres Liste Marcel BERTHOME | Nombre de Membres Liste Jean-Marc SALLABERRY |
|--|-------------------|---|---|--|
| 1 ^{ère} commission : Patrimoine, Urbanisme | 7 | 4 | 2 | 1 |
| 2 ^{ème} commission : Vie locale, développement économique, sécurité et cadre de vie | 7 | 4 | 2 | 1 |
| 3 ^{ème} commission : Jeunesse, sports et associations | 7 | 4 | 2 | 1 |
| 4 ^{ème} commission : Evénements, culture et communication | 7 | 4 | 2 | 1 |
| 5 ^{ème} commission : Budget, finances | 7 | 4 | 2 | 1 |
| 6 ^{ème} commission : Vie sociale | 7 | 4 | 2 | 1 |

Il est fait appel à candidature.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE, conformément à l'article L2121-21, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations
- NOMME les élus membres des commissions municipales permanentes selon le tableau ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 033-213304785-20210414-2021_018-DE

| | Membres des Commissions |
|--|---|
| 2 ^{ème} commission : Vie locale, développement économique, sécurité et cadre de vie | - Patrick JARJANETTE - Aïcha KHALDI - Mehdi BOULKALEM - Charlie NICAULT - Maurice GUILLOT - Ivan MERCIER - Jean-Marc SALLABERRY |

Vote : Pour : 22 Abstention : 1 Contre : Nul :

Certifié exécutoire

Reçu en sous-préfecture le : 20/04/2021

Publié ou notifié le : 20/04/2021



Lavaure

Fait à ST SEURIN SUR L'ISLE

Le 15 avril 2021

Le Maire,

Lavaure

Eveline LAVAURE-CARDONA



Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE
Canton de COUTRAS

Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 033-213304785-20210414-2021_019-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt et un

Le quatorze avril à dix-neuf heures et quinze minutes

Le Conseil Municipal de la Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ----- ordinaire salle Raymond Bonnot sous la présidence de Madame Eveline LAVAURE-CARDONA

Date de convocation : le 09 avril 2021

Présents : MM. LAVAURE-CARDONA, JARJANETTE, TRIA, KHALDI, BIDOU, CHOUZENOUX, LAMOUREUX, BERTEAU, DUFRAISSE, LALIEVE, GUILBEAU, LECOQ, LANXADE, MICHEL, BOULKALEM, NICAULT, MARTIN, GUILLOT, SALLABERRY, PERRICHON, RENVERSADE, MERCIER, MEES

Madame Catherine CHOUZENOUX a été désignée comme secrétaire de séance.

En exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23

Délibération n° 2021-019

OBJET : Avenant pour la Convention Territoriale Globale MSA/CAF. (Contrat Enfance Jeunesse)

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1er juin 2021,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la Convention Territoriale Globale (CTG) signée par la Communauté d'Agglomération du Liboumais, la CAF de la Gironde et la MSA de la Gironde pour la période 2017-2020 ;

Vu la fin des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) de la Cali au 31 décembre 2019 ;

Vu la Circulaire 2020-01 de la CNAF, en date du 16 janvier 2020, organisant la fin des CEJ et l'adossement aux CTG des financements qu'ils organisaient, ainsi que la refonte de la prestation de service enfance jeunesse au profit des Bonus Territoire ;

Vu l'avenant à la CTG du territoire de La Cali actant l'adossement pour 2020 des financements CAF à cette CTG, en date du 10 juin 2020 ;

Madame le Maire rappelle que, dans le cadre de la réforme de la politique de contractualisation de la CNAF, les Contrats Enfance Jeunesse arrivant à leurs termes ne sont pas renouvelés. Les financements qu'ils organisaient font désormais l'objet de Conventions d'objectif et de financement signées avec la CAF, lesquelles doivent nécessairement être adossées à une Convention Territoriale Globale.

Les Contrats Enfance Jeunesse du territoire de la Cali ont pris fin le 31.12.2019. La CTG 2017-2020 de la Cali a donc fait l'objet d'un avenant afin d'intégrer les financements de la CAF issus des CEJ. Toutefois, le versement de ces financements, nécessite également une contractualisation avec les communes concernées via :

- Un avenant les rendant signataires de la CTG ;
- Une Convention d'objectif et de financement organisant les modalités de financement de la commune par la CAF et plus précisément le versement des nouveaux Bonus Territoire venant remplacer la prestation de service enfance-jeunesse.

Il convient de préciser qu'un travail collaboratif de fond a été mené entre La Cali et la CAF pour garantir à chaque collectivité concernée la poursuite des financements dont elle bénéficiait au titre des anciens CEJ pour l'année 2020.

A partir de 2021, une nouvelle CTG doit être élaborée et négociée avec la CAF sur le territoire de La Cali.

Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 033-213304785-20210414-2021_019-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la CTG pour l'année 2020, rendant l'ensemble des communes membres de la Cali et bénéficiant de financement au titre des anciens CEJ, signataires de la CTG susvisée ;

- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer la Convention d'objectif et de financement avec la CAF au titre de l'année 2020.

Vote : Pour : 22 Abstention : 1 Contre : Nul :

Certifié exécutoire

Reçu en sous-préfecture le : 20/04/2021

Publié ou notifié le : 20/04/2021



Lavaure

Fait à ST SEURIN SUR L'ISLE

Le 15 avril 2021

Le Maire,

Lavaure

Eveline LAVAURE-CARDONA



Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE
Canton de COUTRAS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 033-213304785-20210414-2021_020-DE

L'an deux mil vingt et un

Le quatorze avril à dix-neuf heures et quinze minutes

Le Conseil Municipal de la Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ----- ordinaire salle Raymond Bonnot sous la présidence de Madame Eveline LAVAURE-CARDONA

Date de convocation : le 09 avril 2021

Présents : MM. LAVAURE-CARDONA, JARJANETTE, TRIA, KHALDI, BIDOU, CHOUZENOUX, LAMOUREUX, BERTEAU, DUFRAISSE, LALIEVE, GUILBEAU, LECOQ, LANXADE, MICHEL, BOULKALEM, NICAULT, MARTIN, GUILLOT, SALLABERRY, PERRICHON, RENVERSADE, MERCIER, MEES

Madame Catherine CHOUZENOUX a été désignée comme secrétaire de séance.

En exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23

Délibération n° 2021-020

OBJET : 12ème édition du concours municipal des maisons fleuries et proposition d'un règlement fixant les conditions et les modalités

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune propose depuis 2009 un concours communal des maisons fleuries. Ce concours mobilise les habitants volontaires ou sélectionnés par le jury et reçoit chaque année le soutien de professionnels des fleurs et jardins de la commune. Ce concours vient conforter la démarche de valorisation des espaces verts et du fleurissement de la commune. Il permet aussi d'inciter les participants à adopter une démarche environnementale dans leur jardin et constitue un levier intéressant pour appuyer la suppression de produits phytosanitaires engagée par la commune dans les espaces publics. L'édition 2020 n'a pu se tenir en raison du contexte sanitaire. Il est donc important de relancer ce concours cette année afin de le pérenniser.

Pour fixer le cadre réglementaire de cette 12ème édition du concours, Madame le Maire propose que le Conseil Municipal valide le règlement ci-joint déterminant l'objet, les modalités de participation, les catégories, les critères de sélection et de notation, l'organisation du jury, les hors concours, la répartition des prix et la remise des prix.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

DECIDE de renouveler le concours communal Maisons Fleuries et de valider le règlement ci-joint.

Vote : Pour : 22 Abstention : 1 Contre : Nul :

Certifié exécutoire

Reçu en sous-préfecture le : 20/04/2021

Publié ou notifié le : 20/04/2021



Lavaure

Fait à ST SEURIN SUR L'ISLE

Le 15 avril 2021

Le Maire,

Lavaure

Eveline LAVAURE-CARDONA



Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 033-213304785-20210414-2021_020-DE

Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE
Canton de COUTRAS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 20/04/2021
Reçu en préfecture le 20/04/2021
Affiché le 
ID : 033-213304785-20210414-2021_021-DE

L'an deux mil vingt et un

Le quatorze avril à dix-neuf heures et quinze minutes

Le Conseil Municipal de la Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ----- ordinaire salle Raymond Bonnot sous la présidence de Madame Eveline LAVAURE-CARDONA

Date de convocation : le 09 avril 2021

Présents : MM. LAVAURE-CARDONA, JARJANETTE, TRIA, KHALDI, BIDOU, CHOUZENOUX, LAMOUREUX, BERTEAU, DUFRAISSE, LALIEVE, GUILBEAU, LECOQ, LANXADE, MICHEL, BOULKALEM, NICAULT, MARTIN, GUILLOT, SALLABERRY, PERRICHON, RENVERSADE, MERCIER, MEES

Madame Catherine CHOUZENOUX a été désignée comme secrétaire de séance.

En exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23

Délibération n° 2021-021

OBJET : Demande de subvention pour la bibliothèque dans le cadre du plan de relance du Ministère de la Culture

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Ministère de la Culture a lancé en Avril 2021 un plan de relance pour la Culture sous forme notamment d'une subvention à destination des bibliothèques.

La subvention exceptionnelle à la relance des bibliothèques des collectivités territoriales a pour objet de soutenir l'achat de livres imprimés pour accompagner la reprise d'activité des librairies indépendantes et renforcer les fonds disponibles dans les bibliothèques.

La médiathèque Jean Cocteau, répondant aux critères d'éligibilité, va déposer, au titre de ce programme, une demande auprès du Centre National du Livre (CNL).

Le demandeur doit fournir au CNL les différents éléments mentionnés sur le portail numérique des demandes d'aides, ainsi que toute pièce jugée utile par le président du CNL :

- démontrer que les crédits d'acquisition de livres imprimés inscrits au budget de la bibliothèque sont à minima de 5 000 € dans le dernier exercice comptable clos ;
- démontrer que dans le budget 2021 de la bibliothèque, les crédits d'acquisition de livres imprimés sont maintenus ou en progression par rapport à 2020

Madame le Maire propose la répartition suivante pour les crédits d'acquisitions d'ouvrages imprimés :

| | | |
|--------------------|------------------------------|----------------------------------|
| Lot 1 | Livres section adulte | 1900€ |
| Lot 2 | Livres reliés section adulte | 1900€ |
| Lot 3 | Bandes dessinées et mangas | 3150€ (dont 750€ renouvellement) |
| Lot 4 | Livres jeunesse | 2800€ |
| Livres hors marché | | 840€ |

Vote : Pour : 22 Abstention : 1 Contre : Nul :

Certifié exécutoire

Reçu en sous-préfecture le : 20/04/2021

Publié ou notifié le : 20/04/2021



Fait à ST SEURIN SUR L'ISLE

Le 15 avril 2021

Le Maire,


Eveline LAVAURE-CARDONA



Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 033-213304785-20210414-2021_021-DE

Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE
Canton de COUSTRAS

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 033-213304785-20210414-2021_022-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt et un

Le quatorze avril à dix-neuf heures et quinze minutes

Le Conseil Municipal de la Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ----- ordinaire salle Raymond Bonnot sous la présidence de Madame Eveline LAVAURE-CARDONA

Date de convocation : le 09 avril 2021

Présents : MM. LAVAURE-CARDONA, JARJANETTE, TRIA, KHALDI, BIDOU, CHOUZENOUX, LAMOUREUX, BERTEAU, DUFRAISSE, LALIEVE, GUILBEAU, LECOQ, LANXADE, MICHEL, BOULKALEM, NICAULT, MARTIN, GUILLOT, SALLABERRY, PERRICHON, RENVERSADE, MERCIER, MEES

Madame Catherine CHOUZENOUX a été désignée comme secrétaire de séance.

En exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23

Délibération n° 2021-022

OBJET : Acquisition d'un minibus

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune souhaite acquérir un minibus de neuf places. Celui-ci aura pour vocation le déplacement du périscolaire, la mise à disposition du CCAS pour les déplacements des personnes âgées, du Centre de Loisirs pour les enfants ainsi que pour les associations.

Considérant que l'association Saint Seurin Pétanque Club vend son minibus boxer Peugeot immatriculé EK-470-EN avec une première mise en circulation le 22 mai 2002 pour la somme de 2500 €.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'acheter ce véhicule à l'association Saint Seurin Pétanque Club au prix de 2500 €. Cet achat sera enregistré en dépenses d'investissement sur le compte 2182.

Après avoir entendu Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide**

D'approuver l'acquisition du minibus,

D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2021 sur le compte 2182,

D'autoriser Madame le Maire à, signer tout document relatif à la présente délibération

Vote : Pour : 22 Abstention : 1 Contre : Nul :

Certifié exécutoire

Reçu en sous-préfecture le : 20/04/2021

Publié ou notifié le : 20/04/2021



Lavaure

Fait à ST SEURIN SUR L'ISLE

Le 15 avril 2021

Le Maire,

Lavaure

Eveline LAVAURE-CARDONA



Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le



ID : 033-213304785-20210414-2021_022-DE

Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE
Canton de COUTRAS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le



ID : 033-213304785-20210414-2021_023-AR

L'an deux mil vingt et un

Le quatorze avril à dix-neuf heures et quinze minutes

Le Conseil Municipal de la Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ----- ordinaire salle Raymond Bonnot sous la présidence de Madame Eveline LAVAURE-CARDONA

Date de convocation : le 09 avril 2021

Présents : MM. LAVAURE-CARDONA, JARJANETTE, TRIA, KHALDI, BIDOU, CHOUZENOUX, LAMOUREUX, BERTEAU, DUFRAISSE, LALIEVE, GUILBEAU, LECOQ, LANXADE, MICHEL, BOULKALEM, NICAULT, MARTIN, GUILLOT, SALLABERRY, PERRICHON, RENVERSADE, MERCIER, MEES

Madame Catherine CHOUZENOUX a été désignée comme secrétaire de séance.

En exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23

Délibération n° 2021-023

OBJET : Approbation du Compte de Gestion du Receveur - Exercice 2020, Budget Commune

Le Conseil Municipal de Saint Seurin sur l'Isle,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statue

- 1) sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Décide que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote : Pour : 22 Abstention : 1 Contre : Nul :

Certifié exécutoire

Reçu en sous-préfecture le : 20/04/2021

Publié ou notifié le : 20/04/2021



Lavaure

Fait à ST SEURIN SUR L'ISLE

Le 15 avril 2021


Le Maire,

Lavaure

Eveline LAVAURE-CARDONA



Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE
Canton de COUTRAS

Envoyé en préfecture le 20/04/2021
Reçu en préfecture le 20/04/2021
Affiché le 
ID : 033-213304785-20210414-2021_024-AR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un

Le quatorze avril à dix-neuf heures et quinze minutes

Le Conseil Municipal de la Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ----- ordinaire salle Raymond Bonnot sous la présidence de Madame Eveline LAVAURE-CARDONA

Date de convocation : le 09 avril 2021

Présents : MM. LAVAURE-CARDONA, JARJANETTE, TRIA, KHALDI, BIDOU, CHOUZENOUX, LAMOUROUX, BERTEAU, DUFRAISSE, LALIEVE, GUILBEAU, LECOQ, LANXADE, MICHEL, BOULKALEM, NICAULT, MARTIN, GUILLOT, SALLABERRY, PERRICHON, RENVERSADE, MERCIER, MEES

Madame Catherine CHOUZENOUX a été désignée comme secrétaire de séance.

En exercice : 23 Présents : 22 Votants : 22

Délibération n° 2021-024

OBJET : Compte administratif exercice 2020 – Budget Commune

Madame le Maire quitte la salle du conseil ne participant pas au vote et laisse la place au Conseil Municipal qui, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| | | Dépenses | Recettes | Solde d'exécution (recettes - dépenses) |
|--|---|--------------|--------------|---|
| Réalizations de l'exercice (mandats et titres) | Section de fonctionnement | 4 120 639,35 | 4 869 247,92 | 748 608,57 |
| | Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068) | 1 266 551,32 | 932 860,60 | -333 690,72 |
| Report de l'exercice 2019 et 2020 | Report section de fonctionnement (002) | 0,00 | 1 321 813,60 | dont 73794,41 € intégration clôture BA Assainissement (71049,78 €) et SI Collège de Coutras (2 744,63 €) |
| | Report section d'investissement (001) | 439 604,93 | 445 170,80 | dont 445 170,80 € intégration clôture BA Assainissement (442479,08 €) et SI Collège de Coutras (2 691,72 €) |
| Total (réalisations + Report) | | 5 826 795,60 | 7 569 092,92 | 1 742 297,32 |
| Restes à réaliser à reporter en 2021 | Section de fonctionnement | 0,00 | 0,00 | |
| | Section d'investissement | 271 421,74 | 124 504,51 | |
| | Total des restes à réaliser en 2021 | 271 421,74 | 124 504,51 | |
| Résultat cumulé | Section de fonctionnement | 4 120 639,35 | 6 191 061,52 | 2 070 422,17 |
| | Section d'investissement | 1 977 577,99 | 1 502 535,91 | -475 042,08 |
| | Total cumulé | 6 098 217,34 | 7 693 597,43 | 1 595 380,09 |

Envoyé en préfecture le 20/04/2021

Reçu en préfecture le 20/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 033-213304785-20210414-2021_024-AR

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote : Pour : 21 Abstention : 1 Contre : Nul :

Certifié exécutoire

Reçu en sous-préfecture le : 20/04/2021

Publié ou notifié le : 20/04/2021



Fait à ST SEURIN SUR L'ISLE


Le 15 avril 2021

L'adjointe aux finances,

Karine MICHEL



Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE
Canton de COUTRAS

Envoyé en préfecture le 20/04/2021
Reçu en préfecture le 20/04/2021
Affiché le 
ID : 033-213304785-20210414-2021_025-AR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt et un

Le quatorze avril à dix-neuf heures et quinze minutes

Le Conseil Municipal de la Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ----- ordinaire salle Raymond Bonnot sous la présidence de Madame Eveline LAVAURE-CARDONA

Date de convocation : le 09 avril 2021

Présents : MM. LAVAURE-CARDONA, JARJANETTE, TRIA, KHALDI, BIDOU, CHOUZENOUX, LAMOUREUX, BERTEAU, DUFRAISSE, LALIEVE, GUILBEAU, LECOQ, LANXADE, MICHEL, BOULKALEM, NICAULT, MARTIN, GUILLOT, SALLABERRY, PERRICHON, RENVERSADE, MERCIER, MEES

Madame Catherine CHOUZENOUX a été désignée comme secrétaire de séance.

En exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23

Délibération n°2021-025

OBJET : Approbation du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières prévu par l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales 2020

En application de l'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1995 concernant les opérations immobilières réalisées par les collectivités territoriales, les conseils municipaux des communes de plus de 2000 habitants sont tenus de délibérer sur le bilan annuel de leurs acquisitions et cessions immobilières.

Les acquisitions et cessions à prendre en compte sont celles qui ont été effectuées pendant l'exercice budgétaire retracé par le compte administratif auquel le bilan est annexé.

ACQUISITION (Chapitre 21 – Compte budgétaire 2111)

Terrain situé rue Antoine Saint Exupéry – Jean Mermoz

Section D n°2190, 2195, 2197, 2199, 2201, 2203, 2205, 2206 et 2208

Superficie : 03 a 88 ca

Montant TTC : 1 €

Frais d'acte notarié TTC : 220 €

CESSION

NEANT

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'adopter les informations ci-dessus

Vote : Pour : 22 Abstention : 1 Contre : Nul :

Certifié exécutoire

Reçu en sous-préfecture le : 20/04/2021

Publié ou notifié le : 20/04/2021



Fait à ST SEURIN SUR L'ISLE
Le 15 avril 2021

Le Maire,

Eveline LAVAURE-CARDONA



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt et un

Le quatorze avril à dix-neuf heures et quinze minutes

Le Conseil Municipal de la Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ----- ordinaire salle Raymond Bonnot sous la présidence de Madame Eveline LAVAURE-CARDONA

Date de convocation : le 09 avril 2021

Présents : MM. LAVAURE-CARDONA, JARJANETTE, TRIA, KHALDI, BIDOU, CHOUZENOUX, LAMOUREUX, BERTEAU, DUFRAISSE, LALIEVE, GUILBEAU, LECOQ, LANXADE, MICHEL, BOULKALEM, NICAULT, MARTIN, GUILLOT, SALLABERRY, PERRICHON, RENVERSADE, MERCIER, MEES

Madame Catherine CHOUZENOUX a été désignée comme secrétaire de séance.

En exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23

Délibération n° 2021-026

OBJET : Budget Commune : Affectation du résultat 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Eveline LAVAURE-CARDONA, Maire
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, décide

1- Sur la détermination du résultat d'exploitation

| année précédente | année courante | résultat cumulé |
|------------------|----------------|-----------------|
| 1 321 813,60 | 748 608,57 | 2 070 422,17 |

2- Sur le besoin réel de financement

| année précédente | année courante | résultat cumulé |
|------------------|----------------|-----------------|
| 5 565,87 | -333 690,72 | -328 124,85 |

Compte 001

| | |
|----------------------------|-------------|
| Restes à réaliser dépenses | 271 421,74 |
| Restes à réaliser recettes | 124 504,51 |
| Besoin réel (signe -) | -475 042,08 |

3- Sur l'affectation du résultat

| | | |
|-----------------------------------|--------------|-------------|
| En priorité au report déficitaire | 0,00 | |
| Virement à l'investissement | 475 042,08 | Compte 1068 |
| Affectation compl, en réserves | 0,00 | compte 1068 |
| Report à nouveau créditeur | 1 595 380,09 | Compte 002 |
| Déficit à reporter | 0,00 | Compte 002 |

Vote : Pour : 22

Abstention : 1

Contre : Nul :

Certifié exécutoire

Reçu en sous-préfecture le : 20/04/2021

Publié ou notifié le :



Fait à ST SEURIN SUR L'ISLE

Le 15 avril 2021

Le Maire,

Eveline LAVAURE-CARDONA



Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE
Canton de COUTRAS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 20/04/2021
Reçu en préfecture le 20/04/2021
Affiché le 
ID : 033-213304785-20210414-2021_027-AR

L'an deux mil vingt et un

Le quatorze avril à dix-neuf heures et quinze minutes

Le Conseil Municipal de la Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ----- ordinaire salle Raymond Bonnot sous la présidence de Madame Eveline LAVAURE-CARDONA

Date de convocation : le 09 avril 2021

Présents : MM. LAVAURE-CARDONA, JARJANETTE, TRIA, KHALDI, BIDOU, CHOUZENOUX, LAMOUREUX, BERTEAU, DUFRAISSE, LALIEVE, GUILBEAU, LECOQ, LANXADE, MICHEL, BOULKALEM, NICAULT, MARTIN, GUILLOT, SALLABERRY, PERRICHON, RENVERSADE, MERCIER, MEES

Madame Catherine CHOUZENOUX a été désignée comme secrétaire de séance.

En exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23

Délibération n° 2021-027

OBJET : Approbation du budget primitif – Exercice 2021, Budget Commune

Sur proposition de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-3 et L 2312-1 et suivants :

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif de la Commune pour l'année 2021, arrêté comme suit :

| | | |
|-------------------------|---|---------------------|
| Fonctionnement : | Total dépenses réelles de fonctionnement | 5 025 902.00 |
| | + Virement section investissement | 1 259 472.09 |
| | + Opération d'ordre | 4 716.00 |
| | Total dépenses fonctionnement | 6 290 090.09 |
| | Recettes réelles de fonctionnement | 4 694 710.00 |
| | + Résultat reporté 002 | 1 595 380.09 |
| | Total recettes fonctionnement | 6 290 090.09 |
| Investissement : | Dépenses réelles d'investissement | 1 690 509.83 |
| | + Solde d'exécution négatif reporté 001 | 328 124.85 |
| | + Opération d'ordre | |
| | Total dépenses d'investissement | 2 018 634.68 |
| | Recettes réelles d'investissement dont 1068 | 754 446.59 |
| | + Opération d'ordre | 4 716.00 |
| | + Virement section de fonctionnement | 1 259 472.09 |
| | Total recettes d'investissement | 2 018 634.68 |

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Décide d'adopter le budget primitif du budget Commune pour l'année 2021

Vote : Pour : 20 Abstention : 3 Contre : Nul :

Fait à ST SEURIN SUR L'ISLE

Le 15 avril 2021

Le Maire,

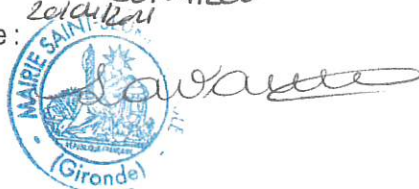


Eveline LAVAURE-CARDONA


Certifié exécutoire

Reçu en sous-préfecture le : 20/04/2021

Publié ou notifié le :



Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE
Canton de COUTRAS

Envoyé en préfecture le 20/04/2021
Reçu en préfecture le 20/04/2021
Affiché le 
ID : 033-213304785-20210414-2021_028-AR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt et un

Le quatorze avril à dix-neuf heures et quinze minutes

Le Conseil Municipal de la Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ----- ordinaire salle Raymond Bonnot sous la présidence de Madame Eveline LAVAURE-CARDONA

Date de convocation : le 09 avril 2021

Présents : MM. LAVAURE-CARDONA, JARJANETTE, TRIA, KHALDI, BIDOU, CHOUZENOUX, LAMOUREUX, BERTEAU, DUFRAISSE, LALIEVE, GUILBEAU, LECOQ, LANXADE, MICHEL, BOULKALEM, NICAULT, MARTIN, GUILLOT, SALLABERRY, PERRICHON, RENVERSADE, MERCIER, MEES

Madame Catherine CHOUZENOUX a été désignée comme secrétaire de séance.

En exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23

Délibération n° 2021-028

OBJET : Fixation des taux d'imposition des 2 taxes directes locales en 2021

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Concernant le département de la Gironde, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 17,46 %.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes. Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

Madame le Maire rappelle que le vote des taux des deux taxes directes locales doit intervenir au plus tard le 15 avril 2021.

Vu l'état 1259 COM de St Seurin sur l'Isle du Ministère des Finances et des Comptes Publics,

Madame le Maire propose de diminuer la part communale relative à la fiscalité en 2021.

Par conséquent, il est proposé un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 63.76 % pour l'année 2021 correspondant à l'addition du taux diminué de la Commune, soit 46.30 % (en 2020, le taux voté était de 48.91 %) et du taux 2020 du département, soit 17.46 %.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale et il est proposé de diminuer en 2021 le niveau voté par la commune en 2020, à savoir 117.05 % (le taux voté en 2020 était de 121.84 %).

Après avoir entendu Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide**

D'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 63.76 % avec transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes à partir de 2021,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 117.05 %.

Vote : Pour : 22

Abstention :

Contre : 1

Nul :

Certifié exécutoire

Reçu en sous-préfecture le : 20/04/2021

Publié ou notifié le :




Fait à ST SEURIN SUR L'ISLE

Le 15 avril 2021

Le Maire,


Eveline LAVAURE-CARDONA

